



Province de Québec
Vallée-Jonction
Le 25 février 2021

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, Mario Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Nouvelle-Beauce que :

La séance du conseil du 16 mars 2021

Conformément à l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 qui prévoit des règles supplémentaires pour les municipalités situées dans un territoire au palier rouge, la MRC de La Nouvelle-Beauce vous informe que la séance ordinaire du mardi 16 mars 2021 à 18 h devra être tenue sans la présence du public et les élus municipaux y participeront par visioconférence.

Conformément à l'arrêté 2020-029, la séance sera enregistrée et un lien pour accéder à cet enregistrement sera publié sur le site Internet de la MRC dans la section Calendrier et procès-verbaux : <https://www.nouvellebeauce.com/a-propos-de-la-mrc/conseil-de-la-mrc/calendrier-des-seances/archives-proces-verbaux-des-seances-de-la-mrc-de-la-nouvelle-beauce/>, et ce, dès que possible après cette séance.

L'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mars 2021 sera disponible sur le site Internet de la MRC dans la section Dates et ordres du jour des séances : <https://www.nouvellebeauce.com/a-propos-de-la-mrc/conseil-de-la-mrc/dates-et-odj-seances/>, le 15 mars 2021.

Pour toute question relative à cette séance, vous pouvez transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la séance à l'adresse courriel suivante : mrc@nouvellebeauce.com.

Donné à Vallée-Jonction, le 25 février 2021.

Mario Caron
Directeur général
et secrétaire-trésorier